

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance :** M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, M LUBOWIECKI Olivier, Mme GUILLOTTEL Valérie, M MAHAUD Didier, M PAVOINE Jérôme, M RIAUD Jean-Paul.

**Absente :** Mme GERBET Morgane.

**Excusés :** Mme LITWINSKI Maëlle, Mme GABILLARD Noëlla Mme BRIZOUX Jacqueline, M Thomas ALLAIN.

**Secrétaire de Séance :** Mme Anne BRAUD

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 avril 2023
- Projet de création de réseaux d'assainissement rue sur l'étang, rue de Maure et rue Anne de Bretagne – convention de maîtrise d'œuvre
- Argent de poche – convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Autorisation vente des parcelles cadastrées ZI N°109 et ZI N°105 au lieu-dit Delex
- Tarifs périscolaires 2023-2024
- Droit de préemption urbain, parcelle ZS 381
- Projet terrain de multisports : Choix de l'entreprise
- Projet terrain de multisports : demande de subvention ANS

**Objet** – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 17 avril 2023.

### ***Délibération 2023/033***

**Objet** – **CREATION DE RESEAUX D'EAUX USEES – MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'assainissement sont nécessaires concernant la rue sur l'étang, la rue de Maure et la rue Anne de Bretagne afin d'être raccord avec le PLU notamment. Ces travaux font suite à une étude du cabinet Infra concept, et Monsieur le maire propose au conseil de les recruter en tant que maître d'œuvre afin d'assurer une certaine continuité. Il présente une offre d'un montant de 10 850 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'offre du cabinet Infra concept d'un montant de 10 850 euros HT pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de création de réseaux d'eaux usées pour la rue sur l'étang, la rue de Maure et la rue Anne de Bretagne.

**DONNE** à Monsieur Le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ce marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2023/034***

**Objet** – **ARGENT DE POCHE – CONVENTION AVEC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la communauté de communes a souhaité reconduire le dispositif argent de poche tel qu'il a été mis en place en 2022. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention liée au dispositif.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au dispositif Argent de poche pour l'année 2023.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2023/035***

**Objet** – **AUTORISATION VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE ZI N°105 et 109 AU LIEU-DIT DELEX**

Monsieur le maire rappelle que la commune a acquis de plein droit les parcelles cadastrées ZI n°105 et 109 situées au lieu-dit « Delex » dans le cadre d'une procédure dite de « biens sans maître ». Elle informe le Conseil Municipal qu'une offre a été remise à M<sup>e</sup> DE POULPIQUET, notaire en charge de cette affaire.

Vu la délibération 2022/004 qui fixait le prix à 28 000 euros (14 000 € étant destiné à la commune et 14 000€ étant destiné aux autres parties), Monsieur le maire propose de négocier cette vente au prix de 25 000€ (soit 12 500€ pour la commune et 12 500€ pour les autres parties) cette offre restant conforme à l'estimation des domaines. Il propose de lui donner délégation afin de signer les compromis de vente ainsi que les actes notariés liés à cette vente.

Dans ce cadre, Monsieur le maire donc, auprès du Conseil Municipal, l'autorisation de vendre ces biens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** la vente des parcelles cadastrées ZI n°105 et ZI n°109 situées au lieu-dit « Delex ».

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour traiter cette vente et notamment signer le compromis de vente, l'acte notarié et tout document nécessaire à la concrétisation de cette transaction.

**Délibération 2023/036****Objet – TARIFS PERISCOLAIRES 2023-2024.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services périscolaires municipaux (transport scolaire, garderie municipale). Il propose de les examiner afin de modifier certains tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** à la majorité de ses membres de fixer les tarifs aux montants figurants dans le tableau suivant :

Objet		Tarif 2022-2023	Tarif 2023-2024	Vote
Cantine	Repas adulte	4,76 €	4,85 €	Augmentation de 2 % : UNANIMITE
	Majoration	0,42 €	0,42	
Transport scolaire	Abonnement annuel	116 €	116 €	Pas d'augmentation : UNANIMITE
Garderie	Matin (à partir de 7H-7h30)	1 €	1 €	Pas d'augmentation : UNANIMITE
	Matin (à partir de 7H30)	1,55 €	1,55 €	
	Soir de 16h30 à 17h00	1,05 €	1,05 €	
	Soir de 16h30 à 18h30	1,95 €	1,95 €	
	Soir de 18h30 à 18h45	1,05 €	1,05 €	
	Soir de 18h45 à 19h00	1,05 €	1,05 €	

**Délibération 2023/037****Objet – DROIT DE PREMPTION URBAIN : PARCELLE ZS 381**

**Vu** les articles L.213-2 du Code de l'urbanisme,

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la vente de la parcelle ZS 381, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption urbain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE de ne pas exercer** le droit de préemption concernant la vente de la parcelle ZS 381.

### ***Délibération 2023/038***

**Objet** – **DECISION CONCERNANT LE PROJET DE TRAVAUX MULTISPORTS – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**Vu** la délibération 2023/031

Après présentation des différents devis par Monsieur CORVOISIER, adjoint au sport, Monsieur le Maire demande au conseil le choix de l'entreprise qui réalisera le projet de terrain multisport pour la commune de Mernel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** que cela sera l'entreprise SPORT Nature qui réalisera le terrain multisports, pour une somme de 45 996.33€ H.T

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis retenu ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2023/039***

**Objet** – **REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORT – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)**

**Vu** la délibération 2023/031

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le devis de l'entreprise SPORT Nature pour la réalisation d'un terrain multisports d'un montant de 45 996,33 €, soit 55 195.60 € T.T.C.

Monsieur le maire, au vu de la campagne « Plan 5000 terrains de sports » en cours, permettant d'accorder des subventions pour ce type de projet, propose ce plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Coût du projet HT :			
ENTREPRISE	45 996.33 €	Subvention ANS 50%	22 998.165 €
		Autofinancement	22 998.165 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 996.33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 996.33 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à faire la demande de subvention de 50% au titre du plan 5000 terrains de sports de l'ANS sur un montant de travaux de 45 996.33 € HT.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Questions diverses :**

- Recrutement de Mme Louise Georget – ASH temps périscolaire : Monsieur le Maire fait part au conseil du recrutement d'une aide pour le temps périscolaire de la cantine. Ce recrutement est nécessaire au vu de l'obligation d'assistance sur ce temps d'un enfant présentant un handicap, et donc nécessitant une ASH sur le temps périscolaire. Mme Georget est employée deux jours par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire.